



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION
N° 2023-12-DEL-386

OBJET :
**FINANCES –
VERSEMENT AU
CENTRE COMMUNAL
D’ACTION SOCIALE
DES RECETTES DE LA
FÊTE DU FLAN 2023**

RAPPORTEUR :
M. LE MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRÉSENTS/REPRÉSENTÉS :
33

VOTANTS : 33

Le **12 DECEMBRE 2023 à 20H00**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l’Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D’ENVOI DE LA CONVOCATION : 4 DECEMBRE 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Mme Paméla BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Pascal GILLES, Madame Frédérique MAHER donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Monsieur KERIGNARD Sophie, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0



OBJET : FINANCES – VERSEMENT AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE DES RECETTES DE LA FÊTE DU FLAN 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment, son article L2121-29,

VU l’avis favorable rendu par la Commission des finances et des ressources humaines du 27 novembre 2023,

CONSIDÉRANT l’intérêt qui s’attache à ce que les recettes de la « Fête du flan 2023 » soient reversées au Centre communal d’action sociale (CCAS) afin de l’aider à assurer ses missions, notamment en faveur des seniors,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré **à l’unanimité**,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE REVERSER les recettes de la fête du flan 2023, soit 4 222,28 € au Centre communal d’action sociale (CCAS) de Triel-sur-Seine.

ARTICLE 2 : DE DIRE que la dépense sera imputée au chapitre 65 article 657362 du budget de fonctionnement 2023 de la ville.

ARTICLE 3 : D’AUTORISER Monsieur le Maire à signer l’ensemble des actes nécessaires à ce versement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.



La secrétaire de séance,



Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l’objet d’un recours administratif préalable devant le Maire, ou d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l’État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>